

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 MAI 2022

DELIBERATION N°2022.00198

AIDES EXCEPTIONNELLES E-TOTEM

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 64

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 65

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANÇON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 13 mai 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220505-D20220019810

DATE D’AFFICHAGE :13 mai 2022

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Rémy GUYOT, M. Yves MORAND,
M. Gilles PERACHE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 MAI 2022

AIDES EXCEPTIONNELLES E-TOTEM

La société E-TOTEM, créée en 2012, est spécialisée dans les solutions de recharge pour véhicules électriques avec une offre s'adressant à la fois aux entreprises, aux collectivités, aux opérateurs immobiliers ou commerciaux et aux particuliers.

Pour mémoire, E-TOTEM est notamment partenaire de Saint-Etienne Métropole pour le déploiement de bornes de recharges sur le territoire.

La société E-TOTEM fait partie du groupe Atomelec basé à Saint-Bonnet-le-Château (42) et composé de six entreprises aux savoir-faire complémentaires contribuant à la conception et à la production des bornes de recharge électriques : la tôlerie fine de précision, la tôlerie plastique, la peinture et le traitement de surface, la découpe et l'usinage des plastiques, le montage et la finition, le câblage et l'intégration électronique.

L'entreprise fait partie des leaders en France grâce à une maîtrise intégrée de sa chaîne de valeurs :

- Conception et fabrication 100 % française de bornes de recharge pour véhicules électriques, avec deux usines de production en France (à Saint-Bonnet-le-Château dans la Loire et à Aytrè en Charente Maritime) ;
- Edition et hébergement en France du logiciel de supervision ;
- Gestion déléguée de parcs de bornes de recharge (pour le compte de collectivités, d'entreprises ou sites recevant du public) ;
- Maîtrise d'œuvre ;
- Investissement et opération de réseaux de bornes de recharge pour véhicules électriques.

E-TOTEM est aujourd'hui installée à Saint-Etienne (15, rue Camille de Rochetaillée) où elle emploie 22 salariés. Profitant d'un marché en très fort développement, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 2,5 M€ en 2020, avant d'atteindre près de 10 M€ en 2021. A horizon 2025, est visé un chiffre d'affaires annuel de plus de 50 M€ et la création de 50 emplois supplémentaires à Saint-Etienne.

Afin de répondre à son développement, l'entreprise va s'engager dans un projet immobilier et intégrer le programme Green Park porté par l'opérateur Duo Invest, situé rue de la Tour à Saint-Etienne. Le programme immobilier, d'un montant estimé à environ 2,6 M€, prévoit une surface développée d'environ 1 400 m², permettant d'accueillir une ligne d'assemblage de bornes de chargement ultra-rapide mais aussi les fonctions tertiaires et commerciales de l'entreprise, la recherche et développement ainsi qu'un laboratoire d'essai.

Dans le cadre de sa politique de développement économique, et conformément au règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013, au titre des aides de minimis, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et applicable jusqu'au 31 décembre 2023, Saint Etienne Métropole souhaite accorder une aide à la société E-TOTEM pour lui permettre le développement de son activité au travers du projet précité.

Considérant le projet, l'ampleur de l'investissement immobilier et le nombre d'emplois créés, il est proposé que Saint-Etienne Métropole intervienne à hauteur de 200 000 €, conformément aux dispositions prévues par la convention ci-jointe.

Cette dernière a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Saint-Etienne Métropole apporte son soutien à la société E-TOTEM et notamment les contreparties attendues, à savoir la réalisation d'un programme d'investissement immobilier, la création de 50 emplois en CDI et le maintien de l'activité et des emplois sur le site de Saint-Etienne pendant au moins 5 ans.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention à l'entreprise E-TOTEM d'un montant de 200 000 € conditionnée à la réalisation de l'investissement immobilier, à la création de 50 emplois en CDI d'ici 3 ans et au maintien de l'activité et des emplois sur 5 ans ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et E-TOTEM, permettant le versement de la subvention et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer une convention de partenariat entre Saint-Etienne Métropole et E-TOTEM ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal au compte SERV/chapitre 204/AIDEC.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU